

**22DS04****DISTANCIEL**

LE CONTRAT A DUREE DETERMINEE

Contexte

Comment sécuriser la rédaction des contrats ? Comment gérer la fin du contrat ? Quels risques et responsabilités sont encourus par l'employeur ? Telles sont les questions que se posent les RH lorsqu'ils envisagent recourir aux CDD.

Bien que paraissant plus flexible que le CDI, le recours au contrat à durée déterminée est très encadré et nécessite de connaître certains points de vigilance.

Objectifs / Compétences visées

- Acquérir les connaissances nécessaires à la rédaction et au suivi du contrat à durée déterminée
- Sécuriser le recours au contrat à durée déterminée

Contenu

- Les cas de recours aux contrats à durée déterminée
- Le régime juridique des contrats à durée déterminée
 - La forme du contrat et les clauses obligatoires
 - Le calcul de la période d'essai
 - La notion de durée déterminée du contrat
 - Le renouvellement
 - La fin du contrat à durée déterminée (rupture anticipée, indemnités)
 - La succession du contrat à durée déterminée et les délais de carence
- La situation du salarié en contrat à durée déterminée

Date(s) & Lieu(x)

18 mars 2022 - 09h00 - 12h00

Classe virtuelle

Durée

0.5 j. - 3 heures

Tarif(s)

107 € - Adhérent
195 € - Non-adhérent

Public

Dirigeants, cadres intermédiaires, personnel en charge des ressources humaines
Groupe minimum de 5 personnes et maximum de 12 personnes

Pré-requis

Aucun

Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et pratiques. Echanges avec et entre les participants. Support remis aux participants
Animation en visio-conférence via Teams ou LMS
Disposer d'un ordinateur avec connexion audio et vidéo. Note sur l'assistance technique et lien de connexion transmis en amont. Assistance technique et pédagogique

Modalités et méthodes d'évaluation

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation.

En cours de session, des temps de questions/réponses, puis en fin de session, un questionnaire, permettront d'évaluer les acquis.

En fin de formation, une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration.

Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue de la formation.

Post formation, un questionnaire est adressé au prescripteur et aux stagiaires afin d'évaluer le bénéfice de la formation.

Intervenant.e

Anne DUMUIS, conseillère technique à l'URIOPSS Occitanie

Le contenu de la formation s'adapte en fonction des situations de handicap : merci de [nous contacter](#) au préalable

